

SAINT-GAL-SUR-SIOULE

Numéro 23
DÉCEMBRE 2014

LE BOURG DE ST-GAL



Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers amis,

L'année 2014 se termine, bienvenue à 2015.

Cette année fut particulière, avec le changement que la majorité des habitants a souhaité en élisant une nouvelle équipe à la tête de notre commune.

Nous avons défini un programme que nous avons en partie exécuté, mais beaucoup reste à faire, avec le souci d'économie, entraîné par la baisse des dotations de l'état.

2015 sera marquée par des événements importants pour St-Gal-sur-Sioule et les communes environnantes.

1) Le recensement de la population en janvier et février.

J'insiste sur l'importance de cette enquête, et je demande à chaque personne vivant la majeure partie du temps dans la commune, de se faire recenser comme résident principal, cela n'ayant aucune incidence fiscale, mais permet à la commune de bénéficier de dotations plus importantes. Celles-ci étant calculées sur le nombre de résidents principaux.

2) Ce sera aussi une année d'élections, les départementales « anciennes cantonales », et les régionales.

Le canton ne sera plus celui de Menat, cela a été décidé en haut lieu : ce sera le canton de St-Georges-de-Mons, il se composera des anciens cantons de Combronde, Manzat, et pour Menat (côté rive droite de la Sioule) : les communes de St-Pardoux, Blot-l'Église, Lisseuil, St-Rémy-de-Blot, Pouzol, St-Quintin-sur-Sioule, Marcillat et St-Gal-sur-Sioule. Ce scrutin aura lieu fin mars.

3) Actuellement, des réflexions sont menées pour regrouper les communautés de communes.

Tous ces événements me font dire qu'il faut que notre lieu de vie conserve un climat de solidarité, d'amitié et de paix au cœur de ce village, en participant à la vie de la commune et à la vie associative.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter tous nos meilleurs vœux de santé, de prospérité, de bonheur et d'amitié pour cette nouvelle année.

Le Maire
Charles SCHIETTEKATTE

Bilan des quelques mois de l'année 2014 de la nouvelle équipe municipale

Dès notre arrivée, nous avons acté le bilan comptable 2013 et nous avons présenté un budget.

Salle polyvalente :

Les travaux ont été terminés non sans quelques difficultés, le budget prévu par la municipalité précédente n'a pas été dépassé. Dommage qu'aucune subvention ne soit venue pour ce projet, ce qui nous aurait permis d'avoir plus de trésorerie et d'engager les travaux du sanitaire en même temps. (Ceux-ci devront être effectués en 2015)

En juin : la commission de sécurité nous donne le feu vert pour la réouverture avec toutefois l'obligation de quelques travaux supplémentaires.

En juillet : inauguration en présence de Mme la Députée, du Conseiller Général et de Mr Henri Theilhol.

En septembre : inondation dans la chaufferie, nous maintenons grâce à notre conseiller Damien Janowicz et son père, la chaudière en survie, pas de remboursement de l'assurance. Nous étudions son remplacement, mais cela coûte entre 6000 € et 8000 €.

Bar restaurant

Situation embarrassante avec notre locataire qui ne voulait plus ouvrir son bar depuis septembre 2013 et nous laissait des loyers impayés.

Après pourparlers et moyennant une transaction, le locataire quitte les lieux fin juin 2014.

Nous constatons alors des dégâts importants d'humidité, nous avons dû refaire une partie de la toiture endommagée depuis de nombreuses années. De même dans le débarras jouxtant le bâtiment.

Nous étudions actuellement un projet de rénovation et nous vous contacterons en 2015 pour connaître votre avis dès que celui-ci sera définitif.

Église

Nous constatons également des infiltrations d'eau provenant de la toiture, après la visite d'un architecte de la CAUE, plusieurs entreprises ont été contactées. Un seul artisan a répondu à notre demande, les travaux seront entrepris début 2015.

Arborétum

Nous avons entretenu cet espace, mais impossible de le terminer, faute de finances.

Columbarium

Nous avons fini les travaux nécessaires pour la pose de ce columbarium commandé par la municipalité précédente et une remise de prix importante a été consentie sur le devis.

Feu d'artifice

Suite au mauvais temps du 13 juillet, les artificiers ont refusé le tir du feu d'artifice. La décision tardive, nous a empêché de communiquer auprès de toute la population Il a été reporté au 14 août. Nous nous en excusons encore auprès des personnes qui se sont déplacé le 13/7.

Commémoration du centenaire de la guerre 14/18

L'espace du monument aux morts a été rénové (peinture et mise en place d'une dalle pour fleurissement) Rénovation du banc et des portes de la cour de la salle polyvalente

Site internet

Le site est en création grâce à notre conseiller Patrick Jacquot et il sera mis en ligne courant janvier 2015. Nous vous inviterons à le consulter, à nous donner votre avis et éventuellement nous faire parvenir des documents pour faire vivre ce site.

Afin de vous faire parvenir nos messages et invitations via internet, pour celui ou celle qui souhaite ce type de communication, merci de nous envoyer un message à l'adresse courriel de la commune : mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr pour enregistrement.

Ces adresses seront préservées et ne servirons qu'à vous contacter.

Défibrillateur

Prévu dans notre engagement de campagne, cet appareil sera budgété en 2015.

Création d'une Association

En 2015, la municipalité souhaite la création d'une association ayant pour but la préservation du patrimoine de la commune.

Conservation des archives, Recherche sur le patrimoine,

Préservation des bâtiments, des puits, des croix jonchant notre territoire,

Préservation des chemins ruraux, balisage et création d'autres chemins,

Et des tas d'autres projets que vous voudriez voir naître.

Si vous êtes intéressé par l'un de ses thèmes, merci de bien vouloir vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie, ou auprès de nos élus.

Bien vivre à St-Gal-sur-Sioule

Merci à toutes celles et ceux qui ont illuminé notre village pendant la période des fêtes de fin d'année et ainsi égayé notre quotidien.

Pour le fleurissement de la commune, nous recherchons des plants et des graines. Merci d'avance.

COMPTES RENDUS DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2014



SEANCE DU 11 MARS

Avenant changement statuts lot Electricité

Le Conseil Municipal accepte l'avenant de l'entreprise EI IDENERGIE M CALMELS Tributaire du lot n° 6 « Electricité » relatif au changement de statut devenue la : SARL CLOSTRE-CALMELS à Combronde.

Matériel de cuisson salle polyvalente

Le Conseil Municipal accepte le devis Cuisines PRO (2678,40 € ht) de Lempdes pour le remplacement du fourneau, avec reprise de l'ancien matériel (200 €).

Avenant travaux supplémentaires salle polyvalente : Lot Electricité

Le Conseil Municipal accepte l'avenant d'un montant de 336,60 euros HT avec l'entreprise SARL CLOSTRE-CALMELS relatif à des travaux en plus-value (mise à la terre ; prise spéciale, allumage WC extérieur, pose disjoncteur, et alimentation chauffage).

Avenant travaux supplémentaires salle polyvalente : Lot Menuiserie n° 2 et 4

Le Conseil accepte l'avenant d'un montant de 1199,95 euros HT avec l'entreprise XYLEME relatif à des travaux en plus-value (grilles métalliques, garde-corps, plan de travail, etc.)

Appartement Communal : recouvrement des charges

Le Conseil par délibération en date du 8 novembre 2012, a loué à Monsieur Etienne SUSSAT l'appartement avec un loyer de 291.00€, et 60€ mensuel pour la provision des charges.

Il a été omis dans la délibération de préciser que suite à la rénovation de l'appartement, des compteurs divisionnaires (eau, chauffage : thermies) ont été posés pour permettre de relever la consommation du locataire.

Avis favorable pour calculer et réévaluer les charges (eau, chauffage) pour le locataire.

Attribution des marchés Rénovation salle polyvalente

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, le Maire est autorisé à signer les marchés suivants :

| | | | |
|---|-----------------------|-----------------|----------------|
| 1 | PLATRERIE | DESSEAUVE | 20 630.00 € HT |
| 2 | MENUISERIES EXTERIEUR | XYLEME | 15 591.00 € HT |
| 3 | MACONNERIE | INFRUCTUEUX | |
| 4 | SERRURERIE | XYLEME | 2 435.00 € HT |
| 5 | PLOMBERIE SANITAIRES | POLOCHE | 3 231.00 € HT |
| 6 | ELECTRICITE-VMC | CLOSTRE-CALMELS | 6 503.52 € HT |

Et les frais du bureau d'études (Socotec) 2380 € HT et honoraires architecte 5100 € HT

Formation à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques au 1 octobre 2014

Le Conseil accepte la formation mutualisée (Les Communautés de Communes Cœur de Combrailles et du Pays de Menat) concernant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques : formation en collectivité faite par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale d'Auvergne pour l'agent technique de la commune.

Avenant contrat multirisques Assurances AXA

Le Conseil accepte un avenant au contrat : suppression de la maison Robert suite à vente, suppression du relais télévision, et rajout d'une cave aux « Machelons ». La cotisation annuelle 2014 sera de 2946.18 € TTC.

SEANCE DU 4 AVRIL

Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et de 2 adjoints

L'an deux mil quatorze et le 4 avril à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT GAL SUR SIOULE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 30 mars 2014 se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation du 1 avril 2014 qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code général de collectivités territoriales.

Etaient présents : Mmes DURANTEL Sylvie, THOMAS Nadège, NONY Marie-Noëlle, MM SCHIETTEKATTE Charles, MARTIN Eric, JANOWIEZ Damien, BOURGOUGNON Michel, BENAY Jean Louis, BOILOT Georges, DE BUE Daniel.

Etait absent : JACQUOT Patrick, excusé et procuration à DURANTEL Sylvie.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Henri TEILHOL, Maire, qui, après l'appel nominatif, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les membres du conseil Municipal cités ci-dessus dans leurs fonctions.

Le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a désigné deux assesseurs : Nadège THOMAS ET Damien JANOWIEZ.

Election du Maire

Premier Tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 et L 2122-7 du Code Général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants ci-après :

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 11 |
| A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux art L65 et L66 du Code électoral | 2 |
| RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés | 9 |
| Majorité absolue | 6 |
| Ont obtenu : | |
| M SCHIETTEKATTE Charles (huit voix) | 8 |
| Mme DURANTEL Sylvie (une voix) | 1 |
| M SCHIETTEKATTE Charles ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé. | |

Election du premier adjoint

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes temps, et sous la présidence de M SCHIETTEKATTE Charles, élu Maire, à l'élection du Premier Adjoint.

Premier Tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....11

| | |
|---|----|
| A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés aux art L65 et L66 du Code électoral | 1 |
| RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.... | 10 |
| Majorité absolue..... | 6 |
| Ont obtenu : | |
| M BOILOT Georges (neuf voix) | 9 |
| M BOURGOUGNON Michel (une voix) | 1 |
| M BOILOT Georges ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé. | |

Election du second adjoint

Il a été procédé, ensuite dans les mêmes temps, et sous la présidence de M SCHIETTEKATTE Charles, Maire, à l'élection du second Adjoint.

Premier Tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne11

A DEDUIRE : Bulletins litigieux énumérés 2

aux art L65 et L66 du Code électoral

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés....9

Majorité absolue.....6

Ont obtenu :

M DE BUE Daniel (huit voix)8

Mme DURANTEL Sylvie (une) 1

M DE BUE Daniel ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint et a été immédiatement installé.

Création poste d'adjoints

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci excède 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne, pour la commune, un effectif maximum de 3 adjoints.

Il est proposé la création de 2 postes d'adjoints. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, la création de **2 postes d'adjoints au Maire.**

Indemnité du Maire et des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au maire ainsi qu'aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Le Conseil Municipal, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif :

des fonctions de Maire à 12 % de l'indice brut 1015 51/07/2010° soit **456,18 € mensuel.**

des fonctions d'adjoint au Maire à 5.5 % de l'indice brut 1015 (1/07/2010) **soit 209,08 € mensuel.**

Elections des délégués

| Organismes Intercommunaux | Titulaires | Suppléants |
|---|--|--|
| Etablissement Public Foncier Sictom des Combrailles Syndicat de Voirie de Menat Syndicat Sioule et Morge | Daniel DE BUE Michel BOURGOUGNON Charles SCHIETTEKATTE Marie Noëlle NONY Sylvie DURANTEL | Nadège THOMAS Daniel DE BUE Michel BOURGOUGNON Eric MARTIN |
| Syndicat Electricité (SIEG) Correspondant Défense Mission Locale Brayauds et Combrailles SMAD des Combrailles | Damien JANOWIEZ Nadège THOMAS Eric MARTIN Patrick JACQUOT Eric MARTIN | Georges BOILOT Michel BOURGOUGNON Charles SCHIETTEKATTE Georges BOILOT |
| Centre Communal d'Action Sociale | <u>Membres du Conseil</u> Marie-Noelle NONY-Georges BOILOT-Eric MARTIN-Michel BOURGOUGNON | <u>Membres extérieurs</u> Solange DUPAIN-Geneviève DESMOLLES-Yves LE JONCOUR-Jacques CHAZARIN |

SEANCE DU 10 AVRIL

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

Commission communale des Impôts Directs

Le Conseil présente 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants pour siéger au sein de la nouvelle commission communale des Impôts Directs.

Titulaires :

DE BUE Francine

PIEUCHOT Jean Claude

DESMOLLES Geneviève

PERREY Jean Marie

MAGARD Mickael

ROCHE Christophe

VIVIER Pierre

MARTIN Raoul (propriétaire bois)

BOURGOUGNON Michel

ARNAUD Jean

TEILHOL Henri

DANIEL Yves (Pouzol)

Suppléants :

GILBERT Eric

BOILOT Georges

BENAY Jean Louis

DURANTEL Sylvie

MILHES Odile

BOILOT Michel

NONY Guy

FLEURY Eric (propriétaire bois)

BACIAK Catherine

SCHIETTEKATTE Sandrine

CLERET Suzanne

BOURLON Florent (Pouzol)

Les personnes surlignées en gras ont été nommées commissaires de la CCID de la Commune par le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme le 4 juin 2014.

SEANCE DU 30 AVRIL

Travaux électrique salle associative

Le Conseil accepte le devis de l'entreprise SARL CLOSTRE CALMELS, concernant l'installation électrique à la salle associative (ancienne mairie) pour un montant de 1 497.73 € HT.

Mise en place du temps partiel au sein de la Commune de ST GAL SUR SIOULE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le temps partiel constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail pour les agents publics. Il s'adresse aux fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un poste à temps complet ainsi qu'aux agents non titulaires employés à temps complet et de manière continue depuis plus d'un an. Il peut également s'adresser aux agents titulaires à temps non complet lorsque son octroi est de droit. Il peut être organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire, mensuel ou dans le cadre annuel sous réserve de l'intérêt du service. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'instituer (le temps partiel 50 %) sur autorisation et d'en fixer les modalités d'application :

Le Conseil Municipal décide d'instituer le temps partiel sur autorisation pour les agents de la collectivité.

Vote des taux de contributions directes

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2013 et de les reconduire à l'identique sur 2014 :

Taxe d'habitation : 8.68 %-Taxe foncière (bâti) : 17.85 %-Taxe foncière (non bâti) : 60.90 %

DETAIL BUDGET COMMUNE ET BAR (voir tableaux)

BUDGET CCAS Il s'équilibre en recettes et dépenses à **574.00 €** (fonctionnement).

Remboursement des frais kilométriques aux élus

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte de rembourser aux conseillers les frais kilométriques selon le barème en vigueur et sur présentation de la convocation aux réunions, accompagnée d'une note de frais certifiée par l'intéressé.

SEANCE DU 20 MAI

Tarifs de location salle polyvalente

Considérant la rénovation importante de la salle, le conseil municipal décide de réviser, à compter de ce jour, les tarifs de location :

- **Particuliers résidant dans la commune** : **100 €** (sur une durée de 3 jours avec majoration de 10 % par jour supplémentaire).

- Particuliers hors de la commune : **180 €**-- Associations hors commune : **100 €**-- Associations communales : **gratuit**-Une caution de **300 €** sera demandée avec une attestation d'assurance responsabilité civile.

Création d'un emploi saisonnier

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi saisonnier pour une durée de 5 mois afin d'assurer l'arrosage et l'entretien des espaces verts, l'entretien des bâtiments à raison de 16 heures hebdomadaires. Le contractant percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 330, majoré 316.

SEANCE DU 27 JUIN

Cessation bail commercial Bar communal-Rachat du matériel

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les gérants du bar cesseront l'activité pour raisons personnelles à la date du 30 juin prochain.

Le Conseil municipal prend acte. Le Maire indique que les gérants souhaitent vendre le matériel professionnel au prix de 6000 € TTC. La société ACHA contactée par la Mairie pour une expertise a validé ce montant. Le Conseil accepte de racheter le matériel.

Adhésion au service retraites Centre de Gestion 63

Le Conseil décide d'adhérer au service retraites compétent en matière de procédures des actes de Gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes Locales CNRACL.

Création du site Web

Le conseil décide de créer un site internet programme WEB 63 du Conseil Général pour un coût annuel de 127 € pour le service web et de 20 € pour le service des noms de domaines et autorise le Maire à signer la convention avec le CG.

Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de chemins ruraux traversant le territoire de la commune

Vu la délibération du 19 décembre 2011 par laquelle le Conseil Général du Puy-de-Dôme a adopté le principe de réactualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

Vu la délibération du 24 septembre 2012 par laquelle le Conseil Général du Puy-de-Dôme approuve les orientations du plan départemental de la randonnée,

Au terme de l'article L.361-1 du code de l'Environnement, le PDIPR relève de la compétence des Départements. Il a pour objectif de :

- faciliter la découverte des sites naturels et paysages en privilégiant la pratique de la randonnée,
- préserver et sauvegarder le patrimoine des chemins ruraux.

Dans le cadre des actions menées en faveur du tourisme de randonnée, le Conseil Général du Puy-de-Dôme a décidé l'élaboration d'un PDIPR sur son territoire en 1990.

En 2011, le Conseil Général a souhaité réactualiser le PDIPR en proposant une offre de qualité support de valorisation et de promotion des activités de randonnée.

Pour sa part, le Conseil Général assure sur les itinéraires inscrits au P.D.I.P.R :

- le gros entretien (pose de passerelles, pontons, chicanes, escabeaux, emmarchement, gros débardage et élagage, drainage),

- l'équipement en signalétique et le balisage, le descriptif et le géo-référencement des itinéraires,

Par ailleurs, le Conseil Général soutient financièrement la promotion.

Considérant que le dit plan départemental comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune, Le Conseil Municipal **donne un avis favorable** sur l'itinéraire ITI0226 « Gorges de Chouvigny » du plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée concernant la commune de **ST-GAL/SIOULE**. Et s'engage à **protéger** ce chemin en conservant leur caractère public et ouvert pour y maintenir une libre circulation ; à **autoriser** la circulation pédestre, équestre, cycliste et de manière générale la circulation de toute personne pratiquant une activité de loisir itinérant non motorisée, en la réglementant si besoin en vertu du pouvoir de police;

à **informer** les usagers par tout moyen approprié des risques d'accidents présents sur les chemins, (toute fermeture momentanée d'une section de chemins devant être portée à la connaissance du Conseil Général); à **maintenir** le chemin inscrit dans un état d'usage ; à **conventionner** le cas échéant,

avec les propriétaires de terrains privés traversés par les chemins, **à ne pas supprimer ou aliéner en totalité ou partie le chemin concerné** ; si nécessaire à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le Conseil Municipal proposera au Conseil Général un itinéraire public de substitution de caractéristiques semblables, rétablissant la continuité du parcours.

à inscrire l'itinéraire concerné dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration.

Avenant travaux supplémentaires salle polyvalente : Lot Plâtrerie

Le Conseil accepte l'avenant d'un montant de 547.68 euros HT avec l'entreprise DESSEAUME relatif à des travaux en plus-value (construction de coffre en plaques de plâtre coupe-feu 1h.).

Avenant travaux supplémentaires salle polyvalente : Lot Plomberie

Le Conseil accepte l'avenant d'un montant de 743.10 euros HT avec l'entreprise POLOCHE relatif à des travaux en plus-value (fourniture et pose de tuyauteries pour aération cuve à fioul).

SEANCE DU 5 AOUT

Demandes d'adhésions à l'EPF-Smaf Auvergne

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les communes de :

SAINT VICTOR LA RIVIERE, HERMENT-BLANZAC (Haute-Loire)-NEUVEGLISE (Cantal) ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Monsieur le Maire expose donne lecture à l'Assemblée d'une motion de l'Association des Maires de France : *« Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :*

-de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

-soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **adopte cette motion et soutient l'action de l'AMF.**

Statuts du Syndicat Intercommunal de Sioule et Morge

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération en date du 21 juin 2014, du Syndicat Intercommunal de SIOULE et MORGE, adoptant les statuts mis à jour du syndicat compte tenu des compétences réellement exercées.

Le Conseil Municipal n'accepte pas les statuts du Syndicat Intercommunal de SIOULE et MORGE tels que acceptés par le Syndicat dans sa délibération en date du 21 juin 2014.

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE

Travaux salle associations

Suite à la rénovation de la salle polyvalente, des travaux sont imposés dans la salle des associations (ancienne mairie), Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'entreprise XYLEME pour un montant de **1 353.00€ HT**. Avis favorable de l'assemblée.

Remplacement d'un conseiller démissionnaire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que suite à la démission du conseiller Eric MARTIN, il est nécessaire de le remplacer aux syndicats énumérés ci-dessous :

Nomme comme délégué suppléant à la Mission Locale (Emploi):

↳ Madame Nadège THOMAS

Nomme comme délégué suppléant au Syndicat Sioule et Morge :

↳ Monsieur Patrick JACQUOT

Nomme comme délégué titulaire au CCAS :

↳ Monsieur Daniel DE BUE

Columbarium : tarif des cases et accès au jardin du souvenir

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la création du columbarium et du jardin du souvenir au cimetière communal, les tarifs de cet équipement ont été fixés :

Le Conseil Municipal décide que les cases au columbarium seront concédées :

- pour une durée de 10 ans, renouvelable, au prix de **250 €**
- pour une durée de 15 ans, renouvelable, au prix de **350 €**
- pour une durée de 30 ans, renouvelable, au prix de **650 €**

Les plaques fournies aux familles sont comprises dans le prix, l'ouverture de la case (déplacement) au prix de **20 €**, l'accès au jardin du souvenir (dispersion des cendres) au prix de **45 €**.

Ces tarifs entreront en vigueur au 5 septembre 2014.

SEANCE DU 9 OCTOBRE

F.I.C. Fonds d'Intervention Communal

Les travaux de construction impérative d'un bâtiment WC pour la salle polyvalente sont inscrits au tableau de programmation du FIC 2015 pour un montant de 30 000€ HT subventionnable à 37 %.

Création d'un emploi d'adjoint technique temporaire

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint technique territorial, afin d'assurer divers travaux, fixe à 16 heures hebdomadaires la durée de travail du 1 novembre 2014 au 31 Mars 2015, le contractant percevra une rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 330,

SEANCE DU 18 NOVEMBRE

Subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal sollicite une demande de subvention de 6000 € auprès de Madame la Députée pour la réalisation de sanitaires extérieurs. Des devis sont en attente. Adopté à l'unanimité.

Recensement population 2015 : nomination d'un agent recenseur

Trois personnes ont déposées une candidature : Mme Durif Joëlle, M Thibault Bourgougnon, M Michel Boilot, après vote à bulletin secret ont obtenus :

M Bourgougnon : **6** voix-Mme Durif **1** voix- M Boilot : **1** voix

Subvention Ecole de Pouzol

En 2015, l'école a un projet de partir en Lozère en classe découverte, le coût s'élève à 252 € par enfant et une participation des communes est souhaitée. Une somme de 85 € est demandée, nous avons 4 élèves dans le projet soit 340 €. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Dossier subvention Bar communal

Le projet de rénovation du Bar est présenté par Monsieur Pinet de la Chambre des Métiers, assisté de Monsieur Lesme, architecte. Vu l'importance des travaux pour un montant de 320 000 €, le conseil décide de transmettre une demande de subvention DETR 2015 (Etat).

Le Maire informe l'assemblée qu'il n'engagera pas la commune dans des dépenses inconsidérées si les subventions à hauteur de 80 % ne sont pas accordées.

Vote pour : Schiettekatte, De Bue, Benay, Bourgougnon, Jacquot, Nony, Janowicz

Vote contre : Durantel - Abstention : Boilot.

Divers

Le devis (entreprise Leclercq) concernant la réparation de la toiture de l'église est accepté avec demande de garantie. Monsieur Bianchi demande d'occuper le terrain communal devant chez lui pour les loisirs, le Conseil va se renseigner auprès d'un notaire ou avocat.

COMMUNE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

| DEPENSES FONCTIONNEMENT | Prévus en 2013 | Réalisés en 2013 |
|--|------------------|------------------|
| CHARGES A CARACTERE GENERAL | 16 980.00 | 18 281.65 |
| Eau | 700.00 | 570.52 |
| Electricité | 4380.00 | 5475.52 |
| Combustibles | 6000.00 | 7253.41 |
| Carburants | 1000.00 | 1042.07 |
| Fournitures d'entretien | 300.00 | 109.99 |
| Fournitures de petit équipement | 1600.00 | 999.27 |
| Fournitures de voirie | 2000.00 | 1769.68 |
| Fournitures administratives | 800.00 | 1061.19 |
| Vêtements de travail | 200.00 | 0 |
| | 16 810.00 | 15 191.77 |
| Maintenance | 100.00 | 73.96 |
| Entretien de bâtiments | 5270.00 | 4489.41 |
| Entretien terrains | 0 | 107.64 |
| Entretien de voies et réseaux | 5100.00 | 3894.41 |
| Entretien, réparation matériel roulant | 1300.00 | 1161.75 |
| Entretien et réparations autres biens mobiliers | 1300.00 | 1617.03 |
| Primes d'assurances | 3500.00 | 3607.57 |
| Documentation générale et technique | 240.00 | 240.00 |
| | 9 468.00 | 9 765.73 |
| Indemnités au comptable | 211.00 | 210.69 |
| Honoraires | 100.00 | 0 |
| Annonces et insertions | 200.00 | 154.10 |
| | | |
| Fêtes et cérémonies (repas anciens, Noël enfants, ---) | 5800.00 | 6185.33 |
| Missions (frais déplacement) | 0 | 16.00 |
| Publications | 892.00 | 1091.42 |
| | | |
| Frais d'affranchissement | 500.00 | 500.11 |
| Frais de téléphone-fax—internet | 1300.00 | 1342.92 |
| | | |
| Concours divers (cotisation Asso Maire/ Mission loc) | 300.00 | 265.16 |
| Autres services extérieurs | 165.00 | 0 |
| TAXE FONCIERE COMMUNE | 2 600.00 | 2 613.00 |
| | | |
| CHARGES DE PERSONNEL et FRAIS ASSIMILES | 45 939.00 | 45 610.62 |
| Rémunération personnel titulaire | 29500.00 | 29124.31 |
| Cotisations à l'URSSAF | 4800.00 | 4768.20 |
| Cotisations aux caisses de retraite | 8000.00 | 8088.07 |
| Cotisations pour assurance du personnel | 2583.00 | 2582.30 |
| Versement au FNC du supplément familial | 732.00 | 732.00 |
| Médecine du travail (visites) | 100.00 | 94.48 |
| Cotisation Centre de Gestion Fonction Publique | 224.00 | 221.26 |
| | | |
| | | |
| CHARGES DE GESTION COURANTE | 84 335.00 | 66 179.06 |
| Indemnités des maires et adjoints | 13800.00 | 13224.62 |
| Cotisations de retraite des maires et adjoints | 500.00 | 486.97 |
| Service d'incendie SDIS | 2951.00 | 2950.95 |
| | | |

| | | |
|---|-------------------|-------------------|
| ATTRIBUTION AUX ORGANISMES REGROUPEMENT | 57 529.00 | 37 072.10 |
| <i>SMADC cotisation (habitant)</i> | 203.00 | 302.26 |
| <i>SMADC cotisation informatique</i> | 299.00 | 277.74 |
| <i>SIEG (Cotisation + Eclairage public)</i> | 1500.00 | 1257.41 |
| | | |
| SIV MENAT (Contribution administrative) | 4266.00 | 4265.91 |
| | | |
| SIV MENAT (travaux voirie) | 51261.00 | 30968.78 |
| AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES | 7335.00 | 10224.42 |
| <i>RIP St Pardoux-Blot</i> | 2511.00 | 5270.66 |
| <i>RIP Blot</i> | 2740.00 | 2738.64 |
| <i>Ecole de Pouzol</i> | 1249.00 | 1380.12 |
| Ecole d'Ebreuil | 0 | 835.00 |
| | | |
| SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS | 2220.00 | 2220.00 |
| <i>Club de L'Amitié</i> | 540.00 | 540.00 |
| <i>Comité des Fêtes</i> | 540.00 | 540.00 |
| <i>Collectif Défense Services Publics</i> | 150.00 | 150.00 |
| <i>Lutte contre le cancer</i> | 150.00 | 150.00 |
| <i>Société de Chasse</i> | 540.00 | 540.00 |
| <i>Anciens Combattants</i> | 150.00 | 150.00 |
| Association « Les Souris Vertes » | 150.00 | 150.00 |
| | | |
| CHARGES FINANCIERES- Intérêts des emprunts | 6 000.00 | 5 593.03 |
| | 64.743.04 | 54 777.77 |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | 246 875.04 | 218 012.63 |

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| RECETTES FONCTIONNEMENT | | |
| PRODUITS SERV DOMAINE & VENTES DIVERSES | 190.00 | 406.44 |
| Redevance d'occupation du domaine public | 190.00 | 193.00 |
| Concessions dans les cimetières | 0 | 213.44 |
| IMPOTS et TAXES | 48 745.00 | 43 196.00 |
| Taxes foncières et d'habitation | 42961.00 | 43196.00 |
| Taxe additionnelle-Droits de mutation | 5000.00 | |
| | | |
| DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPAT. | 121 910.00 | 119 194.29 |
| Dotation forfaitaire | 81668.00 | 81668.00 |
| Dotation de solidarité rurale | 19254.00 | 19254.00 |
| Dotation aux élus locaux | 2797.00 | 2797.00 |
| Dotation unique compensation TP | 10.00 | 10.00 |
| Compensation perte taxe add. droits mutation | | 4893.37 |
| Participations – Autres organismes | | |
| Dotation animation locale | 480.00 | 480.00 |
| Attribution Fonds départ. - Taxe Professionnelle | 14422.00 | 6812.92 |
| Etat Comp. Taxe Professionnelle | | |
| Etat Comp. Taxes Foncières | 2455.00 | 2455.00 |
| Etat Comp. Taxe Habitation | 824.00 | 824.00 |
| | | |
| AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 9 042.00 | 10 703.33 |
| Revenu des immeubles- location salle fêtes | 8442.00 | 8900.33 |
| | | |
| Produits divers de gestion courante | 600.00 | 1803.00 |
| Produits cessions immobilisations | | 42000.00 |
| Produits exceptionnels divers | | 282.50 |
| RECETTES D ORDRE | | 12777.77 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 179 887.00 | 228 560.33 |
| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT | 10 547.70 | |

COMPTE ADMINISTRATIF-INVESTISSEMENT 2013

| DEPENSES | Libellés | Prévus en 2013 | Réalisés en 2013 |
|-----------------|---|-----------------------|-------------------------|
| | Remboursement capital emprunts | 11800.00 | 11157.89 |
| | Créance autres établissements-EPF/SMAF | 751.00 | 574.88 |
| | Construction Columbarium | 4000.00 | 0 |
| | Achat matériel voirie | 2249.00 | 887.43 |
| | | | |
| | Réaménagement salle polyvalente | 74167.04 | 4186.00 |
| | Arboretum (plantations) | 11668.00 | 3646.28 |
| | Plus-value cession immobilisation matériel voirie | | 12777.77 |
| | Frais d'Etude PAB | 4306.00 | 4305.60 |
| | | | |
| | TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | 108 941.04 | 37 535.85 |

| RECETTES | Libellés | Prévus en 2013 | Réalisés en 2013 |
|-----------------|--|-----------------------|-------------------------|
| | Excédent Fonctionnement capitalisé | 35205.86 | 35205.86 |
| | Virement de la section de fonctionnement | 64743.04 | |
| | Fonds compensation TVA | 2198.00 | 2198.00 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | Vente Maison « Robert » Bourg | 42000.00 | 54777.77 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | 144 146.90 | 92 181.63 |

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2013 : 54 645.78 €

RESULTATS DE CLOTURE pour 2013 :

COMPTE ADMINISTRATIF

| | |
|--|-------------|
| - Excédent de fonctionnement : | 10 547.70 € |
| - Report Excédent 2012 : | 66 988.04 € |
| Excédent total Fonctionnement : | 77 535.74 € |
| | |
| - Excédent d'investissement 2013: | 54 645.78 € |
| - Report déficit d'investissement 2012 : | 35 205.86 € |
| - Excédent total d'investissement : | 19 439.92 € |

BAR COMMUNAL COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

FONCTIONNEMENT

| DEPENSES | Libellés | Prévus en 2013 | Réalisés en 2013 |
|--------------------------------------|---|----------------|------------------|
| | Entretien, réparations d'autres biens mobiliers | 3000.00 | |
| | Bâtiments | 4030.42 | 4262.00 |
| | Charges gestion courante | | |
| | Virement à la section d'investissement | | |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | | 7030.42 | 4262.00 |

| RECETTES | Libellés | Crédits ouverts | Montants réalisés |
|---|----------------------------------|-----------------|-------------------|
| | Excédent de fonctionnement | 5146.42 | |
| | Revenus des loyers | 1884.00 | 1884.00 |
| | Produits divers gestion courante | | |
| | Participations – communes | | |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 7030.42 | 1884.00 |

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT : 2378.00 €

INVESTISSEMENT

| DEPENSES | Libellés | Crédits ouverts | Montants réalisés |
|--|----------------------------------|-----------------|-------------------|
| | Travaux | 314.00 | |
| | Déficit d'investissement reporté | | |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 314.00 | 0 |

| RECETTES | Libellés | Crédits ouverts | Montants réalisés |
|--|--|-----------------|-------------------|
| | Excédent fonctionnement 2012 | 314.00 | |
| | Virement de la section de fonctionnement | | |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 314.00 | 314.00 |

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 314.00 €

RESULTATS DE CLOTURE pour 2013 BAR

- Excédent fonctionnement 2012 : 5 146.42 €
- Déficit fonctionnement 2013 : 2 378.00 €
- Report d'investissement 2012 : 314.00 €

- Report EXCEDENT FONCT : 2768.42 €

BUDGET COMMUNE BUDGET PRIMITIF 2014

FONCTIONNEMENT

| LES DEPENSES | PREVISIONS | LES RECETTES | PREVISIONS |
|-------------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| Fournitures | 16300.00 | Produits services domaine Public | 200.00 |
| Entretien, frais divers | 18600.00 | Impôts et Taxes | 43652.00 |
| Autres services extérieurs | 13750.00 | Dotations & Participations | 118655.00 |
| Impôts et taxes | 2700.00 | Autres produits | 10500.00 |
| Charges de personnel | 45443.00 | Atténuation de charges | |
| Charges de gestion courante | 69761.00 | Produits exceptionnels | 686.00 |
| Intérêts des emprunts | 5405.66 | Excédent de fonctionnement | 14973.66 |
| Virement à la section Invest. | 16707.00 | | |
| | | | |
| TOTAL | 188 666.66 | TOTAL | 188 666.66 |

INVESTISSEMENT

RAR : RESTES A REALISER AU 31/12/2013

| LES DEPENSES | PREVISIONS | LES RECETTES | PREVISIONS |
|------------------------------|------------------|---------------------------------|------------------|
| | | | |
| Emprunts | 12564.00 | Virement section fonctionnement | 16707.00 |
| Columbarium cimetière-RAR | 4000.00 | Fonds compensation TVA | 367.00 |
| Arborétum-RAR | 8021.00 | | |
| Salle polyvalente-RAR | 69881.00 | | |
| | | | |
| Salle polyvalente-complément | 4510.00 | Affectation Fonct (1068) | 62562.08 |
| | | Solde exécution investissement | 19439.92 |
| TOTAL | 99 076.00 | TOTAL | 99 076.00 |

BAR COMMUNAL BUDGET PRIMITIF 2014

FONCTIONNEMENT

| LES DEPENSES | PREVISIONS | LES RECETTES | PREVISIONS |
|------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| Autres biens mobiliers | 4652.42 | Participation Commune | 9000.00 |
| Entretien de bâtiment | 9000.00 | Revenus des immeubles | 1884.00 |
| | | Excédent de Fonct reporté | 2768.42 |
| TOTAL | 13 652.42 | TOTAL | 13 652.42 |

INVESTISSEMENT

| LES DEPENSES | PREVISIONS | LES RECETTES | PREVISIONS |
|---------------------------|---------------|------------------|---------------|
| Solde d'exécution reporté | 314.00 | Résultat reporté | 314.00 |
| | | | |
| TOTAL | 314.00 | TOTAL | 314.00 |

ETAT DE LA DETTE AU 1.01.2014

| Date | Durée | Taux | Objet de la dette | Dettes à l'origine | Dettes 1.1.14 | Annuité (Capital+Int) |
|------|-------|-------|---------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------------|
| 2013 | 8 | 2.70 | Achat terrain Arborétum | 6500.00 | 5925.12 | 750.38 |
| 2002 | 15 | 2,253 | Acquisition maison « Labracherie » | 55 000.00 | 16922.58 | 4150.64 |
| 2007 | 20 | 4,44 | Achat Maison – MAIRIE | 122 000.00 | 86099.00 | 8859.32 |
| 2008 | 14.5 | 5.19 | Travaux Restructuration Mairie | 35 000.00 | 22696.94 | 3565.47 |
| | | | TOTAL | 218 500.00 | 131 643.64 | 17 325.81 |

MAIRIE DE ST-GAL-SUR-SIOULE

TEL 04 73 97 45 80-FAX 04 73 97 95 79

E mail : mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr

Jours et heures secrétariat ouvert au public

Mardi de 14 h à 17h et Jeudi de 9 h à 12 h -14h à 17 h

Secrétaire de Mairie : Christine Bergon



Charles **SCHIETTEKATTE** : Maire

04 73 97 45 17 ou 06 67 15 15 54

Permanence du maire : mardi et jeudi après-midi et sur RV

Georges **BOILOT** : 1 Adjoint

04 73 97 41 97 ou 06 98 03 27 07

Daniel **DE BUE** : 2 Adjoint

04 73 97 95 63 ou 06 32 80 13 09

Conseillers municipaux : Sylvie Durantel (bourg), Nadège Thomas (chanvier), Damien Janowicz (chaux), Patrick Jacquot (le Bourg), Jean-Louis Benay (chaux), Michel Bourgougnon (humes), Marie-Noëlle NONY (chanvier).

Le Conseil Municipal, le Personnel Communal vous présentent leurs meilleurs vœux 2015 et vous rappellent qu'ils sont à votre service et à votre écoute.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

A partir du 15 janvier 2015, la Commune de ST-GAL-SUR-SIOULE procède au recensement de sa population.

CONCRETEMENT, CA SE PASSE COMMENT ?

L'Agent recenseur désigné par votre mairie se présente chez vous et vous propose de vous faire recenser en ligne ou sur papier.

Le recensement permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transports à développer sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population.

Se faire recenser est un geste civique, utile à tous.

VOUS RÉPONDEZ AUX QUESTIONNAIRES

Le plus simple : choisissez d'être recensé en ligne !

- Allez sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « recensement en ligne ».
 - Utilisez le code d'accès et le mot de passe qui figurent sur la première page de ce Document pour vous connecter au site, puis saisissez les informations renseignées par l'agent recenseur concernant votre logement.
- Vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

Sinon, vous pouvez répondre sur les documents papier.

- Si vous choisissez de répondre sur les documents papier, l'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre logement, quel que soit leur âge.
- Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur.
- À un moment convenu avec vous, l'agent recenseur vient les récupérer ou vous pouvez les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale

LE RECENSEMENT RESPECTE-T-IL LA VIE PRIVÉE DE CHACUN ?

Le recensement respecte les procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) Les questions sont les mêmes pour tous les habitants et les réponses sont **confidentielles**. Elles sont transmises à l'Insee, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations individuelles collectées servent exclusivement à produire des statistiques et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques produites sont anonymes. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires et, notamment, l'agent recenseur, sont tenues au secret professionnel.

POURQUOI DES QUESTIONS SI PRÉCISES SONT-ELLES POSÉES ?

Les questions posées sont indispensables pour avoir une vue globale et fiable de la société française dans sa diversité.

(Par exemple, l'adresse du lieu de travail permet d'établir des statistiques sur la distance entre le domicile et le lieu de travail et d'en déduire les temps de transport de la population active ; ces informations pourront conduire à d'éventuelles décisions en matière d'infrastructure de transport).

A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

Il permet de mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession, conditions de logement, modes de transport, etc.) Les résultats éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (crèches, hôpitaux, établissements scolaires, sportifs etc.)

Ils aident, également, les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître leur clientèle potentielle etc.)

L'Agent recenseur désigné par la Commune de ST-GAL/SIOULE est :

Monsieur Thibault BOURGOUGNON

Nous vous remercions de lui réserver le meilleur accueil

700 âmes au village

Mais oui, c'est bien de Saint-Gal qu'il s'agit...mais en 1881. Le recensement de la population prévu en 2015 est l'occasion de regarder l'évolution de la démographie du village en s'appuyant sur celui de 1881, redécouvert dans les archives de la Mairie.

À cette époque, l'habitat est encore plus dispersé que maintenant. Les Saint-Galois sont répartis sur le « Bourg », trois « villages » et treize « hameaux ». Le Bourg est de loin le plus peuplé avec 220 habitants, soit le double de Chaux qui en compte alors 128, suivi des Tabarinas où résident 78 personnes. Cinq hameaux accueillent plus de 30 personnes : Chanvier (46), Les Fréchiniaux (44), La Borde (38), Humes (38), Les Machelons (35). Trois autres rassemblent entre 10 et 20 habitants : Le Vivier (18), La Faye (15), Brives (11). Enfin, moins de 10 personnes demeurent dans un des cinq hameaux suivants : Les Mouillères (9), Les Roziers (7), Sous la Vigne - aujourd'hui Les Côtes (5), Le Moulin de Saint-Gal (3), Château-Branlant (4), La Sagne (3). Les « ménages » réunissent 4 ou 5 personnes en moyenne avec une exception notable aux Mouillères où 9 personnes logent dans la même maison.

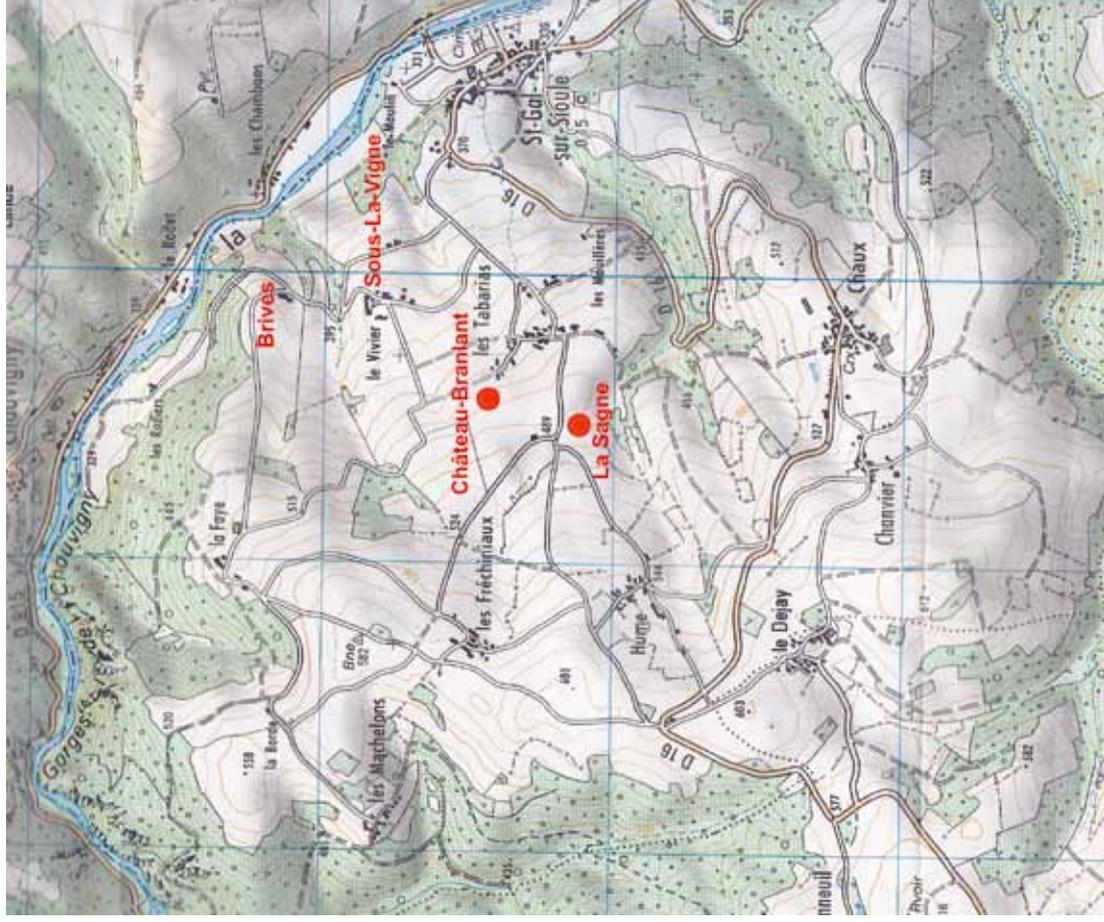
Pour chaque village ou hameau, le recensement établit un dossier particulier. Celui-ci est constitué d'un bordereau pour chaque maison, d'une « feuille de ménage » regroupant des informations sur tous les habitants du foyer et d'un bulletin individuel, précisant la date, le lieu de naissance et la profession de chacun.

En 1881, environ 10 % des habitants sont de nationalité étrangère et 6 personnes sont considérées « de passage ». Sur les 642 français, près de 400 sont nés à Saint-Gal, 90 dans le Puy-de-Dôme et les autres au-delà du département. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à venir de l'extérieur de la commune.

Pratiquement tous les habitants sont agriculteurs. Ils sont propriétaires de leurs terres et un seul métyer est signalé. Ils peuvent s'approvisionner à une épicerie ou boire un coup dans un des deux cafés installés dans la commune. Deux personnes sont chargées d'assurer la pratique religieuse.

Le premier recensement connu de Saint-Gal remonte à 1793. Le village compte alors 687 habitants mais c'est en 1800 qu'il aurait été le plus peuplé avec 860 résidents. En 1806, les chiffres gagnent en fiabilité. Cette année-là, la population est estimée à 600 personnes. Par la suite, elle oscille entre 570 en 1821 à 740 en 1856. À partir de cette date, elle ne cessera de baisser régulièrement : 659 habitants en 1896, 470 en 1921, 250 en 1954, et 123 en 1999. Elle remonte très légèrement ensuite pour atteindre 128 personnes en 2011, date du dernier recensement.

Les chiffres de 2015 réserveront peut-être des surprises !



Saint-Gal : villages et hameaux en 1881

CLUB DE L'AMITIE DE SAINT-GAL-SUR-SIOULE

2014 aurait dû nous laisser que de bons souvenirs, malheureusement, notre fidèle secrétaire et amie, **Thérèse DHENRY** nous a quitté beaucoup trop tôt.

Cette année les travaux de la salle polyvalente, ne nous ont pas permis d'organiser notre repas annuel et notre soirée théâtre en ce lieu. De ce fait, nous remercions les municipalités de Pouzol et de Chouvigny, de nous avoir accueillis afin que nous puissions réaliser ces activités.

Grands et petits voyages, rencontre du *secteur 9*, et manifestations de la fédération, ont remporté comme les années précédentes leur succès habituel, et notamment la journée organisée à **Bort-les-Orgues**.



Journée à Bort-les-Orgues

Notre Assemblée Générale du 29 novembre, a permis la réélection du tiers renouvelable : René FIORE, Mariette MERCIER, Henri TEILHOL. Patrick JACQUOT a été élu en remplacement de notre regrettée Thérèse DHENRY. Le conseil d'administration réuni peu après a élu son nouveau bureau :

| | |
|------------------|--------------------|
| René FIORE | Président |
| Mireille DANIEL | Vice-Présidente |
| Mariette MERCIER | Trésorière |
| Patrick JACQUOT | Secrétaire |
| Guy NONY | Trésorier Adjoint |
| Henri TEILHOL | Secrétaire Adjoint |

Le conseil d'administration et les membres du bureau, se joignent à moi pour vous souhaiter bonheur, joie, et santé à l'occasion de cette nouvelle année : **2015**

Le président René FIORE

Après la démission de Gérard VAISSIERE, président du secteur 9, pour raison de santé, nous déplorons qu'aucune manifestation ne puisse avoir lieu en 2015. Ces rencontres, randonnées, interclubs, « *Ainés à vos travaux* », ... permettaient aux différentes communes du secteur 9, de se rencontrer. Souhaitons, et nous nous y attachons, que nous trouverons une solution pour 2016.

De ce fait le planning des activités 2015 sera limité aux seules activités du club de St Gal.

01 FEVRIER : Repas dansant du club



02 MAI : Soirée Théâtre avec « une histoire de oufs » une comédie en deux actes de Pierre SAUVIL, et interprétée par la troupe « Destination Bellenaves ».

Du 24 au 31 MAI : Voyage au Portugal

03 OCTOBRE : Loto du Club de l'amitié

28 NOVEMBRE : Assemblée générale

Pour les autres activités du club, et celles de la fédération de « Génération Mouvement », les dates n'étant pas encore arrêtées, elles vous seront communiquées plus tard dans le premier trimestre.

Enfin n'oublions pas nos rencontres le 1^{er} vendredi du mois, qui, pour le mois de Janvier, se fera exceptionnellement le **9 janvier**.



Soirée théâtre « les Chapardeurs » le 3 mai



**Repas interclub (secteur 9) à
Château sur Cher le 7 mai 2014**



COMITE DES FÊTES

Le Comité des Fêtes présente ses vœux et souhaite santé, bonheur et joie pour cette nouvelle année à tous les citoyens de notre commune.

BILAN 2014

Jeudi 29 mai : marche de Saint Gal nombreux participants ont sillonné notre charmante vallée sur nos beaux sentiers de verdure. Notre rituel, nous avons savouré notre traditionnelle brioche aux grattons à chaque point relais avec un petit désaltérant. Nous pouvons remercier notre cher boulanger. Cette année l'arrivée était à la cabane des chasseurs d'où fut servi le déjeuner.

Samedi 13 juillet : le feu d'artifice a été annulé pour cause de mauvais temps mais la buvette au canoé kayak a bien eu lieu et a bien fonctionné

Dimanche 20 juillet : comme à la coutume, notre chère brocante était là avec un temps resplendissant, nous avons pu flâner dans le bourg de Saint-Gal et chiner quelques objets. Nous avons pu admirer les vieux tracteurs de la Limagne, des voitures anciennes étaient aussi exposées près notre église. A midi nous avons apprécié les pieds de cochons qui ont conclu cette belle journée.

Samedi 18 octobre : nous avons organisé un diner concert « Y FAUT COMBRAILLE » dont notre cher président Jean Patrick fait parti du groupe, nous a festoyé de chansons et de danses. Entre-temps une bonne choucroute garnie nous a été servi, nous nous sommes bien amusés.

Festivités 2015

- Samedi 21 mars diner concert sosies Johnny Hallyday, Michel Sardou
- Jeudi 14 mai marche avec encas de brioches aux grattons repas champêtre
- Lundi 13 juillet bal avec Yves Saint-Claude
- Mardi 14 juillet brocante et pieds de cochons
- Samedi 1^{er} août concentration de motos
- Samedi 17 octobre fête patronale diner concert

(Sous réserve de modification des dates suivant les manifestations du canton)

Un nouveau bureau a été élu le 24 octobre 2014

Le Président Jean-Patrick RENON, Vice Président Eric MARTIN, trésorière

Edith HANNON, vice trésorier Jacques CHAZARIN, secrétaire Monique LAPLEAU

Samedi 13 décembre 2014 à Saint Gal sur Sioule



L'arrivée du Père-Noël avec le magicien Olivier



Tous les enfants heureux de rencontrer le Père-Noël



Quelques tours de magie !!!



Cette merveilleuse après-midi se termina autour d'un délicieux goûter

Cérémonie du Centenaire du 11 Novembre



Et repas des Anciens offert par la municipalité



Quelques photos souvenirs :

Les réunions des villages des 28 et 29 juin



L'Inauguration de la Salle Polyvalente

Le 18 juillet en présence de Mme la Députée, Mr le Conseiller général, du Président de la Communauté de communes et Mr Henri Teilhol



Société de chasse de Saint Gal Sur Sioule

Une fois encore, je remercie tous les chasseurs et chasseuses pour leur présence au cours de la saison 2013/2014 qui s'est déroulée avec une bonne ambiance, un respect de la sécurité et un prélèvement qui reste tout à fait exemplaire sur les années précédentes, ce qui ne sera peut-être pas le cas pour 2014/2015 en ce qui concerne le sanglier, pour le chevreuil, il ne devrait pas y avoir de difficulté.

A la chasse comme à la pêche, il ne faut pas oublier que de nos terres et de nos eaux il faut: « Savoir puiser sans épuiser » !!

La saison écoulée, c'est terminée comme d'habitude avec le pot-au-feu, toujours la même ferveur il s'est déroulé à la cabane de chasse de POUZOL suite aux travaux de la salle polyvalente (n'étant pas terminé).

Merci à la société de chasse de POUZOL pour son amabilité, merci au Président et à son bureau.

Cette année, notre cabane de chasse s'est vu prendre un peu de valeur avec la pause de l'électricité, la mise en place d'une chambre froide et une partie de l'assainissement ce qui se continuera dans les mois à venir selon nos moyens financiers.

Le treize septembre 2014, une manifestation s'est déroulée à la cabane de chasse en accord avec le Club des Aînés, le comité des fêtes et la chasse avec plus de cent personnes, le temps et l'ambiance était de la partie, ce fut pour certains des rencontres entre gens de la commune et pour beaucoup d'entre eux la découverte et le goût du gibier pour la première fois, ils ont appréciés notre savoir-faire.

Merci encore une fois aux femmes qui ont contribué avec le sourire à cette journée conviviale.

Tous les chasseurs souhaitent une bonne et heureuse année, la santé et bonheur à tous pour l'année 2015

Le Président

Guy NONY



MAIRIE de
**SAINT-GAL
SUR-SIOULE**

PUY-DE-DÔME – 63440

TRI SELECTIF

Tél. 04 73 97 45 80 – Fax 04 73 97 95 79
E.mail Mairie-de-st-gal-sur-sioule@wanadoo.fr

RAPPEL IMPORTANT SUR LE TRI SELECTIF DES HABITANTS DE St Gal sur Sioule.

Nous rappelons qu'il est indispensable de bien trier nos déchets ménagers et autres.

Nous avons constaté que dans quelques bennes, le tri n'était pas parfait.

Nous joignons avec ce courrier le dépliant du SICTOM qui nous indique le bon fonctionnement. Quelques chiffres pour vous inciter à bien trier et ainsi à ne pas augmenter notre taxe d'ordures ménagères.

Nous sommes 41 communes adhérentes au SICTOM, voici le résultat de notre point propre pour l'année 2013.

Concernant :

- 1) Les corps creux (plastiques et boîtes de conserves), nous récoltons
St gal 7,93 kg/par hab. pour 3,60 kg/hab. en moyenne des communes du SICTOM.
- 2) Les corps plats (papiers), nous récoltons
St Gal 25,70 kg/hab. pour 12,84 kg/hab. en moyenne des communes du SICTOM.
- 3) Le verre, nous récoltons
St Gal 43,36 kg/hab. pour 30,31 kg/hab. en moyenne des communes du SICTOM.

Nous n'avons donc pas à rougir de nos récoltes, mais il faut continuer à progresser.

Vous savez que tous ces déchets sont recyclés et nous rapportent de l'argent.

INFOS SICTOM

Pour 2014 : les dépenses liées à la collecte et le traitement sont évalués à 229 € par habitant et les recettes provenant du recyclage sont de 147 € soit **un coût par habitant de 126 €**

Nous vous proposons également le compostage (se renseigner à la Mairie), le taux d'équipement de notre commune est de 12 % (18 composteurs)

Non à la publicité et aux journaux d'annonces

N'oubliez pas l'autocollant « **STOP PUB** », disponible en mairie.

Et nous avons au Point Propre, depuis la mi-octobre, une benne à habits.

Nous devons tous ensemble recycler le plus possible pour éviter la pollution.

Si vous avez des questions sur le ramassage des ordures ménagères, vous pouvez contacter les délégués du SICTOM : Michel BOURGOUGNON ou Daniel DE BUE

GROUPEMENT DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES AUX CULTURES

SECTION DE ST GAL SUR SIOULE Affiliée à la Fédération Départementale des groupements de Défense du Puy de Dôme



Actions en 2014

L'association a programmée une opération de dératisation des nuisibles des bâtiments agricoles et habitations qui a regroupée 15 participants.

Nous avons mis à la disposition de nos adhérents du blé empoisonné ainsi que des blocs de pâte.

Actions pour 2015

Nous renouvelons à nouveau cette opération de destruction des rats et souris dans les habitations.

Pour une éradication efficace, il faut intervenir tous ensemble.

Nous vous proposons les mêmes produits, les prix seront en légère augmentation.

L'Assemblée générale aura lieu en Février, les convocations vous seront adressées en temps utile. Nous avons toujours à votre disposition des pièges pour les ragondins, ainsi que des pièges à Taupe, qui ont envahies nos terrains depuis quelques temps.

Prix des éléments pour piège putange : Piège : 2.00 € Clé pince : 3.20 € Sachet de 10 tentes : 2.35 €

Le bureau

Pour passer commande des produits, vous pouvez contacter Charles Schiettekatte.

PERMANENCES SOCIALES

ACTION SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE

Pour tous renseignements d'ordre social et familial,

PRENDRE RENDEZ VOUS au **04 73 85 31 20**, une assistante sociale vous accueillera :

SAINT PARDOUX : Le 3^{me} Jeudi du mois de 9H à 11H à la Mairie

MENAT : Le 1^{er} Mercredi du mois de 9H à 11H à la Mairie

PERMANENCES A SAINT ELOY LES

MINES

SECURITE SOCIALE

Tous les mardis de 9h30 à 12h et de 13h à 15h

JURIDIQUE (Avocats, juristes, huissiers) : Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 10 h à 12h

CAF : Les jeudis de 10h à 12h et de 14h à 16h

CRAM : Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 9h à 12h et de 13h à 16h

Ces permanences se tiennent dans les locaux de l'ancienne intendance

ALLO SERVICE PUBLIC

La première réponse à vos questions administratives.
3939 (0.12€/min TTC à partir d'un poste fixe)
Du lundi au vendredi de 8h à 19h
le samedi de 9h à 14h ou www.service-public.fr

REPAS A DOMICILE :

Communauté de Communes :

« Sioule Colette Bouble » Ebreuil **04 70 90 76 76**

NUMEROS UTILES:

Médecins : St Pardoux **04 73 97 44 26**

Ebreuil **04 70 90 74 50**

Combronde **04 73 97 10 02**

SAMU-Puy de Dôme 15

Gendarmerie 17

Pompier 18

INFO HORAIRES POSTE ST PARDOUX

Du mardi au vendredi : 8H30-12H

COMMENT SE DEPLACER

BUS DE MONTAGNES

Le bus des montagnes permet aux habitants du canton de se déplacer :

Tous les samedis à Saint Eloy les Mines :

A Riom : chaque mercredi Arrivée : 9h30 ; Retour : 18h (Bel Horizon)

A Clermont-Ferrand : chaque mercredi Arrivée : 10h30 ; Retour : 17h30 (Gare routière)

En cours d'année, d'autres voyages sont proposés (foire de Cournon, marché de NOEL à Clermont-FD, sommet de l'élevage)

Si vous souhaitez utiliser ce service, il vous suffit de téléphoner la veille du départ avant 15H30 au **04 73 85 52 53** (secrétariat de la Communauté de Communes de Menat)

TRANSPORTS MOBIPLUS

Une aide concrète pour se déplacer dans le Département, le Conseil Général envoie à chaque bénéficiaire qui en fait la demande, **un carnet de 24 chèques d'une valeur unitaire de 3 €**. Il permet de se déplacer à moindre coût en empruntant et en payant avec ces chèques les taxis partenaires de l'opération, les bus du réseau **Transdôme** ou le **Bus des Montagnes**.

Vous avez plus de 70 ans ou êtes retraité : remplir l'imprimé de demande de chèque, disponible en mairie.

Vous êtes demandeur d'emploi : faite une demande à Pôle Emploi.

Vous avez moins de 26 ans : renseignez-vous auprès de votre mission locale.

Vous êtes bénéficiaire du RSA : prenez contact auprès de votre assistante sociale



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Menat regroupe un EHPAD, un Service d'Aide à Domicile ainsi qu'un Chantier d'Insertion.

Les locaux du CIAS sont situés à l'adresse suivante : Les Chaumettes 63560 Menat.

La direction du CIAS est assurée par Mlle Leygnac Mathilde.

- **L'EHPAD :**

L'EHPAD comprend 26 lits. Il est composé d'une unité classique et d'une unité Alzheimer et maladies apparentées. Les résidents peuvent être accueillis soit de façon temporaire soit de façon permanente.

L'assistante administrative de l'EHPAD est Mme Brun Dominique.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le 04-73-52-77-90.

- **Le Service d'Aide à Domicile :**

Le Service d'Aide à Domicile intervient dans toutes les communes de la Communauté de Communes du Pays de Menat. Toutes les caisses de retraite et mutuelles du Régime Général sont prises en charge.

La responsable du service est Mme Peynet Nathalie

Pour plus d'informations, veuillez contacter le 04-73-52-77-91.

- **Le Chantier d'Insertion :**

Il intervient sur l'ensemble des biens communautaires de la Communauté de Communes du Pays de Menat. Il comprend 8 salariés en contrat à durée déterminée d'insertion.

Les salariés sont encadrés par M. Bellanger Pascal.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le 04-73-52-77-91.

Synthèse des actions menées par la Communauté de communes du Pays de Menat

L'année 2014 a été riche en évènements : travaux, changements, dispositif d'accompagnement sur l'habitat, jeunesse, environnement, économie, ... etc.

Voici l'heure du bilan annuel.

Travaux :

De nombreux travaux ont débuté sur les bâtiments intercommunaux, suite aux dégâts causés par la grêle. Ces travaux ont entièrement été pris en charge par les assurances.

Seuil du Pont de Menat :

Les travaux au Seuil du Pont de Menat se sont achevés au mois de novembre. Ce chantier aura été délicat ; cependant, le site ne présente plus de risque pour le public.

Château-Rocher :

Des travaux de mise en sécurité de Château-Rocher ont été réalisés durant l'année.

Un rendu de ces travaux et une étude de valorisation du Château ont été présentés par les maîtres d'œuvres. Il apparaît que l'état actuel du Château ne permet pas sa réouverture au public pour des questions de sécurité. Une deuxième tranche de travaux est planifiée sur 2015-2016. Elle pourrait permettre sa réouverture. Cette tranche de travaux est actuellement en phase de montage financier.

Usine La Boule :

Des travaux de remise en état ont dû être réalisés afin de pouvoir relouer le bien.

L'entreprise AGRO SERVICE 2000 a pris possession des locaux courant novembre. Un bail commercial a été signé pour une première partie des locaux, qui fera office de lieu de vente. L'ouverture du magasin est prévue prochainement. L'occupation de la seconde partie se fera en janvier 2015 (soit dès l'arrivée de l'internet haut débit) afin que l'entreprise y installe son siège social. Une promesse de vente a été signée et doit permettre à l'entreprise l'achat du bien dans les prochaines années.

Le programme Habiter mieux :

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) a mis en place depuis l'an passé le programme « Habiter mieux », qui consiste en une aide financière permettant le financement de travaux de rénovation thermique (représentant 35 ou 50 % du montant total des travaux). La CCPM accompagne ce dispositif en accordant une subvention de 500 € par dossier Anah accepté. Dix dossiers ont pu profiter en 2014 de cette aide et ont ainsi permis d'améliorer logements, qualité de vie et pouvoir d'achat de certains riverains.

Le renouvellement de ce dispositif est d'ores et déjà prévu pour 2015.

Bois :

La vente de bois a été exceptionnelle cette année puisque 3 500 m³ ont été vendus.

Rappelons que ces bois ont été achetés par la Communauté de communes (anciennement SIVOM) dans les années 1978-1979 afin de profiter aux générations futures. Une certaine partie du fruit de la vente doit toutefois être réinvestie afin d'entretenir ces bois, qui ne l'ont pas été depuis un certain temps.

Vie agricole :

Un suivi des exploitations agricoles est mis en place. Des réunions d'informations sont organisées afin d'assurer une meilleure transmission des exploitations agricoles. Un référent agricole est présent sur chaque commune.

Economie :

La Commission Economie/Commerce/Artisanat travaille actuellement sur le recensement des nombreux acteurs économique du territoire. La réalisation d'un guide économique est prévue pour 2015 et doit permettre de promouvoir notre économie locale.

Jeunesse :

La CCPM a réitéré son soutien au centre de loisirs « La Grande Récré » par la signature d'une convention partenariale triennale CAF-CCPM-LA GRANDE RECRE représentant plus de 60 000 euros/an.

Services :

Au sein de la CCPM, plusieurs services sont proposés aux riverains :

Transport : Le bus des montagnes dessert le marché de Saint-Eloy-les-Mines (samedi) et les marchés de Riom et de Clermont-Ferrand (mercredi) ainsi que pour les évènements tels que le Sommet de l'élevage, la Foire de Cournon et le marché de Noël.

Ce service permet d'assurer la mobilité des riverains.

Borne visio : Une borne visio est présente dans nos locaux afin de faciliter certaines démarches administratives et permet de limiter vos déplacements. Celle-ci borne permet d'échanger (par connexion visuelle) avec des administrations telles que le Pôle emploi de Riom, la CAF, la MSA, l'ADIL, la CNAM, l'URSSAF et la BDF. Elle est en accès libre, gratuite et située dans une pièce sans nuisances sonores.

Borne flots bleus : Le site de la CCPM possède un emplacement pour les camping-cars. Des tables de pique-nique sont installées dans un cadre reposant en bord de Sioule. Le site permet de se détendre en toute sérénité. Une borne flots bleus est à disposition des camping-cars.

Location de salles : De nombreuses salles sont proposées afin de répondre aux évènements, aux loisirs, aux professionnels et aux associations : salle de spectacle (capacité : 100 personnes) ; salle de sport (+/- 300m²) ; salles de réunion (20-30 personnes). Des chapiteaux sont proposés à la location.

Les élections :

Les élections municipales ont eu lieu les 23 et 30 mars. Cinq nouveaux maires ont été élus au sein du territoire. De nouveaux délégués communautaires sont en place depuis le mois d'avril 2014 et décident des actions menées au sein du territoire intercommunal.

Blot l'Eglise : Bernard BOULEAU ; Dominique JUVIGNY
Lisseuil : Martial GENDRE ; Josiane MARGOT
Marcillat : Bernard LESCURE ; Romain MALCOURANT
Menat : Daniel MAZUEL ; Gérard VELLARD ; Jocelyne VALENTIN
Neuf-Eglise : Karine BOURNAT-GONZALEZ, Olivier CHANNEBOUX
Pouzol : Lilyane HOVART, Josette CHAPUZET
Saint-Gal-sur-Sioule : Charles SCHIETTEKATTE, Georges BOILOT
Saint-Pardoux : Chantal PIEUCHOT-MONNET, Jean-Marc DARIER
Saint-Quintin-sur-Sioule : Daniel COUTIERE, Sylvie REDON
Saint-Rémy-de-Blot : François ROGUET, Claude NEUVILLE
Servant : Sylvain DURIN, Gilles CHAMPOMIER, Christian TABARDIN
Teilhet : Bernard DUVERGER, Daniel CHARRAUX
Suite à cela, de nouvelles commissions se sont mises en place :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MENAT

COMMISSIONS 2014/2020

Social / Enfance

Présidente de commission : Chantal PIEUCHOT MONNET (Vice-Présidente)
Membres : Bernard BOULEAU
Josette CHAPUZET
Daniel CHARRAUX
Daniel MAZUEL

Economie/ Commerce/ Artisanat

Président de commission : Dominique JUVIGNY (Vice-Président)
Membres : Karine BOURNAT-GONZALES
Daniel CHARRAUX
Jean-Marc DARIER
Martial GENDRE
Claude NEUVILLE
Charles SCHIETTEKATTE

Finances

Président de commission : Bernard DUVERGER (Président)
Membres : Karine BOURNAT GONZALES
Josette CHAPUZET
Jean-Marc DARIER
Romain MALCOURANT

Travaux / Bâtiments / (Ouverture des Plis/appel d'offre)

Président de commission : Gérard VELLARD (Vice-Président)
Membres : Daniel COUTIERE
Daniel MAZUEL
Christian TABARDIN

Agriculture / Bois

Président de commission : Sylvain DURIN (Vice-Président)

Membres : Olivier CHANNEBOUX
Charles SCHIETTEKATTE

Tourisme / Valorisation du patrimoine / Culture

Président de commission : François ROGUET (Vice-Président)

Membres : Georges BOILOT
Gilles CHAMPOMIER
Lilyane HOVART
Bernard LESCURE
Sylvie REDON
Jocelyne VALENTIN

Les équipes administratives de la CCPM et du CIAS ont partiellement changé :

CIAS :

Mathilde LEYGNAC est en charge de la direction du CIAS.

CCPM :

Sylvie DUMONT est en charge de l'accueil et du secrétariat de la CCPM.

Sophie CONTAL est en charge de la saison culturelle de la Passerelle.

Claire DOUBLET est en charge de la direction de la CCPM.

Et en 2015...

Le remaniement de l'équipe politique et administrative - associé aux nouvelles contractualisations de la Région, du Département et de l'Europe – est porteur de changements d'orientations et d'actions sur le territoire.

Notre secteur présente - par ses paysages, plaines, vallées, montagnes et rivières - un intérêt touristique majeur. Zone de revitalisation rurale, notre territoire peut - et doit pouvoir - s'appuyer sur ses propres forces et richesses : un secteur associatif représenté par plus de 80 structures, une dynamique culturelle portée par les saisons de La Passerelle, une empreinte agricole, des commerces et entreprises, un réseau de soignant présent, 8 écoles accueillant près de 300 enfants et de nombreuses assistantes maternelles.

Les grandes orientations de 2015 et des années à venir sont globalement tournées vers le développement économique et touristique du territoire, en partant de l'existant dont l'accompagnement, le renforcement et la promotion doivent être une priorité.



Association La Grande Récré du Pays de Menat

La Grande Récré du Pays de Menat est une association créée en 1999, qui gère un accueil de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 17 ans. Elle est subventionnée par la Communauté de Communes de Menat et la CAF.

Le centre accueille les enfants de 3 à 12 ans tous les mercredis après la classe en période scolaire, pendant les petites vacances, et à partir de début juillet jusqu'au 14 août.



Accueil de loisirs (3-12 ans) :

Depuis septembre 2014 suite aux nouveaux rythmes scolaires, un bus prend les enfants le midi à la sortie des écoles de Blot, St Pardoux, Pouzol, Menat et Servant, pour les conduire au centre qui se situe dans les locaux de la « Passerelle » au Pont de Menat. Après le repas servi par un traiteur, différentes activités sont proposées (cuisine, jeux collectifs, découverte de différentes techniques d'art plastique, atelier fresque ...) ainsi que des cours d'éveil musical et découverte d'instruments donnés par un professeur de musique de l'Union Musicale en Combrailles. Pour les écoles de Marcillat et St Quintin les enfants sont accueillis dans les locaux de la garderie à St Quintin sur Sioule, les repas sont pris à l'Auberge des Hirondelles.

Pendant les petites vacances et l'été, l'accueil ouvre à la journée avec une garderie dès 7h30 à St Pardoux, puis le bus passant par les différentes communes amène les enfants à la Passerelle. Cette année, pendant leur temps de loisirs les enfants ont découvert les joies de la piscine, cinéma, du Pal, Volcan de Lemptégy, parc accrobranche à Châtel Guyon, labyrinthe des volcans, domaine de Baudry, musée Lecoq, grottes de Cornadore à St Nectaire, musée mupop de Montluçon, la ruche des puy, parc animalier d'Auvergne, visite de la caserne des pompiers à Chamalières, pêche à l'étang de Menat, baignade surveillée au lac d'Aydat, et sauter et s'amuser dans les différentes structures de jeux gonflables.

Ils se sont aussi déguisés pour la journée « Carnaval » et ont partagé ce moment avec les enfants de l'accueil de loisirs de Saint Gervais d'Auvergne.

Deux mini séjours ont eu lieu à La Bourboule pour les 8/12ans un séjour neige en février avec ski fond, chiens de traineau, balade en raquettes ... et un séjour été avec escalade, balade contée, cani rando et atelier confiture.

Accueil des ados (12/17 ans) :

Pour les plus grands, un vendredi sur deux de 19h à 22h , ont lieu des soirées ados à La Passerelle, un repas fourni par le centre est pris en commun avant le début des différentes activités. Une sortie a lieu tous les 2 mois (cinéma, bowling...)

Deux mini séjours ont été organisés spécialement pour eux, en février à La Bourboule, ski de piste, biathlon, chiens de traîneau étaient au programme, et en juillet à Millau canoé, via ferrata, randonnée aquatique et parcours aventure.



Anniversaires :

L'association organise les anniversaires des 3/12 ans, les samedis de 14h à 17h, pour les jeunes ils ont lieu le vendredi soir. Pour tous renseignements veuillez nous contacter et réserver votre date minimum un mois à l'avance.

Formation musicale :

L'association propose aussi des cours de formation musicale et de guitare, en partenariat avec l'Union Musicale en Combrailles. Les cours se déroulent sur les communes de St-Pardoux et de Marcillat.

Tous nos programmes sont mis en ligne sur notre site internet ainsi que les informations sur les séjours, les dates des soirées jeunes... N'hésitez pas à le consulter régulièrement !

Info 2015

Un Séjour est organisé à La Bourboule du lundi 9 au vendredi 13 février pour les 8/17 ans (*ski, chiens de traîneau, biathlon carabine laser...*)

Nous acceptons les chèques vacances
et les aides aux temps libres de la CAF et MSA pour les mini séjours

Les enfants sont de plus en plus nombreux à profiter des services de l'association et nous espérons que les effectifs et la joie de vos enfants resteront intacts pour cette année 2015.

Si vous avez des remarques ou des attentes ou tout simplement envie de vous impliquer dans l'association, n'hésitez pas à contacter :

LA GRANDE RECRE DU PAYS DE MENAT

La Passerelle - Pont de Menat - 63 440 POUZOL

☎ 04.73.52.48.70 mail: granderecre2@orange.fr

www.centreloisirsgranderecre.com

La nouvelle saison culturelle 2014-2015 bat son plein à La Passerelle ... ! De nouvelles propositions de spectacles et d'animations..., mais aussi une « nouvelle tête » : Sophie Contal, qui a remplacé Eric Royer au 1^{er} septembre dernier.

Depuis le « lancement officiel » en octobre, avec *Les Clartones* – un quatuor de clarinettes bien enlevé ! – ce sont déjà succédés plusieurs rendez-vous : spectacles, conférences, exposition, séances de cinéma (en qualité numérique – rappelons-le !) et la suite de la programmation n'attend plus que vous !

Une nouveauté: le « blog de La Passerelle » à retrouver sur apasserelle63.wordpress.com, en attendant le futur site de la communauté de communes sur lequel la programmation de La Passerelle aura toute sa place !



En janvier : « Les Mardis de l'Art » le mardi 13 à 20h30, Les « Rencontres seniors » le vendredi 16 à partir de 14h, « L'école va au cinéma » le jeudi 29 à 14h.

En février : « Ma Vie de Grenier » par la Cie Carnage Productions le samedi 7 à 20h30 – *un spectacle tout public irrésistiblement drôle et émouvant*, « Peau de Vache » par la Cie Le Cri le vendredi 20 à 14h – *spectacle tout public/jeune public à partir de 5 ans*, « Les Mardis de l'art » le mardi 24 à 20h30.

En mars : « Valises d'Enfance » par la Cie Pipasol le mardi 3 à 14h30 – *spectacle pour les scolaires*, « Par le Boudu » le vendredi 6 à 20h30 – *un clown physique et un peu « ogre »*, Conférence sur la fusion froide le vendredi 13 à 20h30, des « Rencontres seniors » le vendredi 20 à partir de 14h et « Modestes propositions » par la Cie du Détour – *un spectacle tout public totalement burlesque!*

En avril : « Les Mardis de l'Art/Focus sur... » le mardi 7 à 20h30, « Alcool » par le Magma Performing Théâtre – *spectacle à partir de 14 ans*, « Courts toujours » le mercredi 15 à 14h et à 20h30 – *une sélection de courts métrages jeune public l'après-midi, et les coups de cœur du festival international de Clermont-ferrand 2015 le soir*, « Le S.O.U.K. / Street Orchestra Ukulele Klub » – *un drôle de concert-spectacle à base de standards rock et disco, tout au ukulélés!*

En mai : « Les Mardis de l'Art » le mardi 12 à 20h30, des « Rencontres seniors » le vendredi 15 à partir de 14h...

Et pour finir la saison, un concert-bal ouvert à toutes et tous le samedi 30 mai à 21h, avec le groupe « Jane et ses gorilles » !

INFORMATIONS DIVERSES

Camping du Pont de St Gal

De la part de M et Mme DUCRETTET Rachel et Raymond

Nous sommes originaires de Haute-Savoie, nous avons eu un coup de cœur pour la région :

« Un havre de paix dans son écrin de verdure »

Un camping au bord d'une rivière et d'un village, justement ce qu'on cherchait, c'est magnifique !!!

Nous proposons des locations de mobil home, à la nuitée, week-end ou semaine, de mars à décembre. Le snack-bar est ouvert à tout public tous les jours en mai, juin, juillet, août et hors saison tous les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés selon la fréquentation et les réservations. Nous remercions les habitants de St Gal sur Sioule pour leur accueil et leur gentillesse. A bientôt

LOCATION-SALLE DES FETES-RESPONSABLES (délib du 20 mai : tarifs)

DANIEL DE BUE 04 73 97 95 63 OU MARIE-NOELLE NONY 04 73 97 47 19

SI ABSENTS CONTACTER LA MAIRIE

ELECTIONS EN 2015

DEPARTEMENTALES LES DIMANCHES 22 ET 29 MARS 2015

ELECTIONS REGIONALES EN DECEMBRE

RECENSEMENT MILITAIRE -Bientôt 16 ans !

Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans

Munissez-vous d'une pièce d'identité et du livret de famille de vos parents

DECHETTERIE D'EBREUIL

06 73 67 36 72

ETE : 1 MARS AU 31 OCTOBRE

MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI

8H-12H 14H-18H (SAMEDI 17H)

HIVER : 1^{ER} NOVEMBRE AU 28 FEVRIER

MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI SAMEDI

8H30-12H 13H30 -17H

ACCES GRATUIT AUX HABITANTS DE ST GAL

LE POINT PROPRE EST A VOTRE DISPOSITION POUR RECEVOIR

UNIQUEMENT :

PAPIERS, PLASTIQUES, VERRE, CONSERVES, TETRA BRIK, HUILE, PILES USAGEES.

TOUT DEPOT EN DEHORS DES CONTAINERS EST INTERDIT

COLONNE VETEMENTS ET CHAUSSURES AU POINT PROPRE

Mettre dans des sacs bien fermés

Collecte des Encombrants en 2015

Retirer la fiche d'inscription à la mairie.

Le Sictom vous contactera pour convenir du jour de passage en octobre

2014

.... NOS JOIES



NAISSANCES

Romane, Lilas BURAY
Jade SCHIETTEKATTE
Louis SCHIETTEKATTE

28 août à Clermont-Fd
22 septembre à Clermont-Fd
22 septembre à Clermont-Fd

MARIAGE



Sandrine THORE et Christophe BERNARD

6 septembre

NOUVEAUX ARRIVANTS

Famille COHENDY Yannick
Famille BURAY Thomas –ANTUNES Sara
Famille DUCRETTET Raymond-Rachel
Famille LAFARGE Vincent-HIVET Céline
Famille COSTILHES Aurélie
Famille RAILLERE Alain

Le Bourg
Chanvier
Camping de ST-GAL
Chanvier
Le Bourg
Chaux



DECES

DHENRY Thérèse

18 juillet à Clermont-Ferrand

Inhumations à ST GAL :

ROUGANNE –BAILE Paulette

....**ET NOS PEINES**



Un peu de notre Histoire

Des vignes à Saint-Gal sur Sioule.

En parcourant les procès-verbaux de dénombrement de la commune depuis 1711, il est possible de détailler l'importance du vignoble de notre village.

*Alors qu'il ne reste plus aujourd'hui que deux ou trois vignes, et de petite importance, au XVIIIe siècle, il en allait tout autrement. Vous pourrez lire plus loin un document établi par **Michel VENON**, sur des commentaires d'**Ernest MONPIED**, qui mettra en valeurs ces propos.*

*Le dernier relevé aux matrices cadastrales, en date de 1959, totalise 38 déclarants pour une surface de 7,26 hectares et pour une production de 189 hectolitres ; alors qu'à la veille de la guerre en 1938, on comptabilisait 89 déclarants pour une superficie de 18 hectares, et une production de 514 hectolitre. Pour comparaison en **1825**, le cadastre totalisait 55 hectares de vignes.*

En 1856 Saint-Gal (St Jeal à l'époque), comptait 741 habitants, aujourd'hui 133, et ceci explique peut-être cela ; l'exode rural, la maladie du phylloxéra du début du 20^e siècle, les guerres, les nouveaux choix de travail de la terre ont certainement eu raison de ces exploitations.

Pour la bonne compréhension du texte qui suit voici une explication des mesures de l'époque : Ouvrée ou Œuvre Mesure réservée à une surface viticole

1 ouvrée = 4.28 ares

1 ouvrée de vigne en Bourgogne = 45 perches soit 4.28 a.

Terroirs Vignobles à Saint Gal (Saint Jeal) en 1711

Ce texte est retranscrit avec l'orthographe d'alors.

Grâce à un acte du notaire Martinet du 28 août 1711 portant règlement de dot au profit de Gibert de Chauvigny, Seigneur Comte du Vivier, le Darot, Salpaleine et Jayet (et de son épouse Marie Lucas) par Noble Jean-François Lucas, contrôleur du Roi, docteur en médecine, sieur de Pont et de Murat (épouse Marguerite Dubost) habitant au château de Chastelard, nous pouvons situer nombre de parcelles de vigne sur le territoire de St Jeal.

Sur le montant de la dot (fixée par le contrat du 6 août à 10 000 livres), 3000 livres sont acquittées sous forme d'un délaissement :

- D'un vignoble (il est écrit « vinoble ») situé à St Jeal composé : d'une maison et chambre y joignant couverte à tuiles plates, et entre autres le cuvage de Lucas, aussi donné avec une aisance entre deux de midi, le chemin de St Jeal à l'église de Nuit.
- Deux cuvages et jardin joignant ensemble couverts à paille, tous bâtiments en bon état...
- Une vigne au terroir des Rioux (environ de 4 à 5 œuvres), joignant de jour et traverse les vignes et chènevières des héritiers de Gilbert Vivier de nuit.
- Une autre vigne au terroir de Valet (6œuvres et 2 quartelées de terre y joignant) confinée par la vigne de Mathieu Richard de jour, celle de Louis Fleury et la terre des héritiers de Gilbert Vivier de midi, la vigne de Magdeleine Fleury de nuit, celle du sieur Lucas de traverse.
- Une autre vigne (au terroir de Valet), de 4 à 5 œuvres, confinée par celle de Louis Fleury dit « La Conduite », de jour, la vigne des héritiers de Gilbert de traverse, celle de Magdeleine Fleury de nuit.
- Une chènevière au terroir de « dessous les maisons » (joignant d'autres chènevières et des percières).
- Une éminée de terre aux Rioux
- Une vigne aux « Plantés de chaud » (environ 12 œuvres), se confiant par les vignes et terres des héritiers de Marien Labbe de jour et de traverse, celle des héritiers Jean Dalant et celle de Gilbert Fleury « Brindamour » de midi, celle des héritiers Jean Mosnier Chapelle de nuit.
- Une vigne (d'environ 7 œuvres) au même terroir précédent joignant celle d'Antoine Mosnier Chapelle de nuit, le chemin de ST Jeal à chaud de traverse, celle des héritiers de Marien Labbe et l'aisance des cuvages entre deux de jour et la vigne des héritiers Martin Massebeoef partagée d'ensemble...
- Plus (1 œuvre et demie de vigne) au même terroir joignant les vignes d'Antoine Mosnier Chapelle de jour, celle des héritiers Martin et Massebeoef de midi, celle des héritiers Mosnier Chapelle de nuit et traverse.
- Plus une vigne (environ 4 œuvres) au terroir des vignes vieilles de chaud ou des cladières (avec une terre joignant diverses terres aux héritiers Benay et Fourtin de midi et la vigne des héritiers de Geneviève Sol de nuit.

Outre le délaissement, il a été versé la somme de 2500 livres par les Dubost à Nicolas Sudre, marchand à Riom, dette provenant de la succession de Charles de Chauvigny en vertu de sentences en Sénéchaussée d'avril 1695 et juillet 1698, et en raison de frais de tutelle de Marie de Chauvigny, épouse de feu Charles, sur les enfants,

il est encore tenu compte de 1800 livres, et de 2700 livres pour règlement de la succession de Charles et compensation des valeurs de cheptel..., et ceci sans préjudice des 5000 livres restant dues, et pour gage de cette dette sont affectés les domaines des Turquets et du Darot, plus le moulin de Bayle...

Cet acte, incontestablement constitue un relevé extrêmement significatif de l'importance du vignoble à l'époque et nous y relevons les noms des terroirs à vigne figurant encore lors du cadastre dit napoléonien.

Il n'échappera pas non plus la quantité des propriétés en état de succession (sous la formulation « héritiers de »...), témoignages sans doute d'une quantité de décès de chefs d'exploitation au cours des années écoulées (peut-être dus aux années calamiteuses de 1695 et autour) ; il n'échappera pas non plus la présence de plusieurs cuvages ici ou là et l'importance de l'installation vinicole du signataire au bourg, comme l'importance de son parcellaire planté...

A regretter l'absence de plan correspondant à ce relevé dans le fonds d'archives familiales.



SAINT-GAL-sur-SIOULE (P.-de-D.) — Grande Rue

CIRRELL IMP. MAISON



L'AUVERGNE PITTORESQUE 355B. SAINT-GAL — Le pont sur la Sioule

